



RÈGLEMENT L'ÎLE AUX ENFANTS JUILLET 2024

- ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES (ECOLE ANDRE
FRENOD – STE ANNE SUR GERVONDE)

EQUIPE D'ANIMATION

Nadia Ouadda directrice, titulaire du BAFD et BPJEPS loisirs tout public
Valentin Landas animateur + de 6ans, titulaire du BAFA, stagiaire CPJEPS
Chloé Destremont agent de restauration et animatrice + de 6ans, stagiaire BAFA
Francis Bernard animateur + de 6 ans, titulaire du BAFA
Cécile Ganjean animatrice - de 6ans, titulaire du CAP petite enfance
Mylène Duchene animatrice - de 6ans, titulaire du BAFA

FONCTIONNEMENT

Lieu : Ecole André Frénod à Ste Anne sur Gervonde

Jours d'ouvertures : Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi et vendredi

HORAIRES D'OUVERTURES

L'accueil des enfants se fait à partir de 8h00 jusqu'à 18h00 avec un péri loisirs de 7h30 à 8h et de 18h à 18h30

Les enfants peuvent être déposés jusqu'à 9h le matin et récupérés à partir de 17h. Les horaires d'arrivée et de départ doivent être impérativement respectés pour la bonne organisation des différents temps de la journée. Sauf cas exceptionnel (rendez-vous médicaux...).

OBJECTIFS

- Apprentissage des règles de vie en communauté
- Permettre à l'enfant d'être plus autonome
- Accompagner à la créativité et à l'imaginaire
- Favoriser un accueil de qualité pour les familles
- Permettre l'échange culturel et la mixité sociale
- Construire un vivre ensemble respectueux de chacun

Les enfants pouvant être accueillis sont ceux qui sont scolarisés jusqu'à 12 ans, conformément au cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

L'équipe d'animation, sous la conduite de la directrice met en place un projet pédagogique et un projet d'animation (disponible dans « document » sous Eticket) qui a pour objectif l'épanouissement de l'enfant par le loisir éducatif, le jeu et le partage. Elle associe les parents à leur démarche éducative, information, échange, écoute.

Obligatoire : merci de fournir à votre enfant un sac avec une tenue de rechange, une gourde, des chaussons, une casquette et crème solaire en cas de fortes chaleurs.

MODALITÉ D'INSCRIPTION

L'inscription se fait obligatoirement sur la journée et la semaine complète, ce qui permet d'avoir une continuité sur le programme d'activité hebdomadaire et de gérer au mieux l'organisation et le taux d'encadrement.

Si votre enfant n'est pas présent sur une journée, la semaine sera dû, sauf sur présentation d'un certificat médical.

En cas de désistement, toute inscription validée pour la semaine est due, y compris pour le péri loisirs.

Pour les familles dont les enfants sont déjà inscrits sur eticket pour l'année en cours, merci de vérifier que tous les documents soient à jour, (attestation quotient familial, assurance, vaccins, PAI).

L'inscription ne pourra être validée, si les documents ne sont pas mis à jour.

Pour une 1^{ère} inscription

L'inscription se fait à partir du logiciel ETicket sur ordinateur avec Chrome ou à partir de l'application ETicket sur Apple store ou Google Play.

Attention la 1ère étape est une pré-inscription. Votre dossier sera pris en compte, vérifié dans les meilleurs délais et vous serez avertis de la suite à donner : confirmation d'inscription ou demande d'éléments manquants.

Pour bénéficier des services de l'accueil de loisirs l'inscription est obligatoire afin de prévoir le nombre de repas et le taux d'encadrement.

Liste des documents obligatoires :

- Fiche sanitaire signée pour l'année en cours (disponible sur le portail famille, sur le site de la commune ou en mairie)
- Fiche autorisation signée pour l'année en cours (disponible sur le portail famille, sur le site de la mairie ou en mairie)
- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire avec responsabilité civile et individuelle accident
- Attestation de quotient familial à jour. **En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué et aucun remboursement ne sera effectué.**
- Copie de l'attestation de vaccination contre Diphtérie Tétanos Polio (DTP) à jour

La période d'inscription a lieu du 13 au 17 mai, aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai. Un mail sera envoyé aux familles à la fin de cette période s'il reste des places disponibles.

TARIF ACCUEIL DU MOIS DE JUILLET

Il est révisable chaque année à la rentrée des classes.

Grille tarifaire du mois de juillet 2024 accueil de loisirs "l'île aux enfants"			
COMMUNES PARTENAIRES		COMMUNES EXTERIEURES	
Quotient Familial	Forfait 5 jours	Quotient Familial	Forfait 5 JOURS
0-300	37	0-300	63
301-500	43,5	301-500	73,5
501-700	49,5	501-700	84
701-800	55,75	701-800	94,5
801-1000	65	801-1000	110,3
1001-1300	74,25	1001-1300	126,05
1301-1600	83,5	1301-1600	141,8
1601-1900	90	1601-1900	152,3
1901-2200	96	1901-2200	162,8
2201 et plus	102	2201 et plus	173,3

Communes partenaires : St Jean de Bournay, Ste Anne sur Gervonde, Savas-Mépin, St-Agnin sur Bion, Culin, Meyrieu-les-Étangs, Beauvoir-de-Marc, Lieudieu, Royas, Châtonnay, Champier, Portes-de-Bonnevaux, Le Mottier, Artas

Tarif péri-loisirs :

Pour l'accueil du mois de juillet, nous mettons en place un service d'accueil de 7h30 à 8h00 et de 18h à 18h30 sur inscription via le portail famille avec un supplément de 1€.

Le repas et le goûter sont compris dans le tarif forfait.

Le personnel d'animation bénéficie de la gratuité des services proposés

MODALITÉS DE PAIEMENT

Paiement sur réception de facture, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou sur tipi.gouv.fr

Les impayés bloquent la fréquentation de l'accueil de loisirs

Pour toutes questions concernant votre facture vous devez contacter la mairie à mairie@steannemairie.fr ou au 04.74.58.36.33

REPAS

Le temps de repas est un temps de calme et de convivialité. Les enfants sont donc tenus de se conformer aux règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité.

Le menu repas et goûter de la semaine sont disponible sous Eticket dans la partie « infos puis voir les documents » et affiché à l'entrée de l'accueil de loisirs.

ORGANISATION

Le repas se déroule en 1 seul service avec l'ensemble des enfants de l'accueil de loisirs de 12h à 13h.

Les repas sont préparés et livrés par Guillaud traiteur en liaison froide. Ils sont remis en température par le personnel.

Les enfants se lavent les mains en arrivant.

Les plats sont posés sur les tables et les enfants se servent la quantité désirée. Pour les plus petits les animateurs se chargent de servir les enfants et les aident à couper leur viande etc... Après chaque plat, un deuxième service est proposé pour les enfants qui souhaitent se resservir. Les enfants sont invités à goûter à tous les plats et ne sont pas forcés de finir leur assiette.

Les animateurs mangent à table avec les enfants, pour assurer la surveillance, aider si besoin et partager un moment d'échanges. A la fin du repas les enfants débarrassent leur table et profitent d'un petit temps à l'extérieur.

SANTE ET ALLERGIES

Le personnel communal n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants sauf sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation écrite déchargeant toutes responsabilités.

Les PAI (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) sont communiqués par la directrice au personnel de service et sont affichés dans la cuisine de la cantine. **Les enfants avec un PAI doivent venir avec leur repas dans une glacière.** Il sera stocké par le personnel de service au réfrigérateur et réchauffé au micro-ondes.

ANIMATIONS

Le thème proposé sera en lien avec la nature sur les 3 semaines, chaque semaine, un sous-thème sera proposé en lien avec celui-ci. **(Voir projet pédagogique)**

Des activités et animations seront proposées aux enfants par l'équipe d'animation et/ou des intervenants extérieurs, la plupart sans surcoût du prix de l'accueil périscolaire. L'enfant est libre de participer à l'animation proposée ou de faire le jeu qu'il souhaite.

DISCIPLINE ET SANCTIONS

Des règles de bonne conduite seront établies en début d'année avec les enfants et affichées à l'accueil de loisirs. Chaque enfant aura un permis à 10 points, qui sera rempli par la directrice en cas d'infractions. A partir d'1 point perdu un mail à destination des parents, sera envoyé. Si l'enfant perd tous ses points, la commune pourra décider de l'exclusion temporaire ou définitive de l'accueil de loisirs après rencontre avec les parents. Un point de permis peut se récupérer par le biais de bonnes actions et sans dérogation aux règles.

Peuvent donner lieu systématiquement à des retraits de points sur son permis les comportements suivants :

- être bruyant en rentrant et en sortant de la salle de restauration et durant tout le repas -1 POINT
- jouer à table -1 POINT
- jouer avec la nourriture ou la répandre volontairement sur la table ou sur le sol -3 POINTS
- être violent physiquement ou verbalement envers d'autres enfants (grossièretés, moqueries, coups...) -3 POINTS
- Avoir une attitude irrespectueuse envers le personnel d'animation (grossièretés, coups, gestes agressifs...) -3 POINTS

. En cas de non-respect des règles, le ou les enfants concernés ne seront plus accueillis à l'accueil de loisirs.

Les enfants qui n'ont pas perdu de points sur la semaine :

- **Pourront organiser en groupe un jeu de leur choix.**
- **Gagner 1 point supplémentaire sur leur permis**

INFORMATIONS

L'accueil de loisirs extrascolaire sera ouvert du 8 au 26 juillet inclus.

Le personnel pointe l'arrivée et la sortie de chaque enfant à l'aide du portail famille ETicket, la facture est envoyée début août aux familles.

Pour toutes questions concernant votre enfant, le portail famille ou d'autres sujets concernant la vie à l'accueil de loisirs, vous pouvez contacter **la directrice Nadia Ouadda par mail à periscolaire@steannemairie.fr ou par téléphone au 06.74.03.90.11.**

Pour le fonctionnement et les animations, vous pouvez également consulter le projet pédagogique directement sur « Eticket » dans la rubrique « documents »

RESPONSABILITÉ

Les enfants seront remis aux personnes autorisées par le responsable légal ou la personne désignée par le responsable légal.

CONTACTS :

Directrice : Nadia Ouadda

Tel :06.74.03.90.11

Mail : periscolaire@steannemairie.fr

Mairie Ste Anne sur Gervonde

Tel : 04.74.58.36.33

Mail : mairie@steannemairie.fr

Commission scolaire

Sandrine Meyer Padele

Eric Teyssandier

Alexandre Courat

L'inscription à l'accueil de loisirs vaut l'acceptation du présent règlement

Le Maire

Pascal Compigne